

*Date de dépôt : 4 février 2020*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Marjorie de Chastonay, Yvan Rochat, Pierre Eckert, Frédérique Perler, Jean Rossiaud, Alessandra Oriolo, Paloma Tschudi, Jocelyne Haller, Delphine Klopfenstein Broggin, Mathias Buschbeck, François Lefort, Philippe Poget, Olivier Baud pour que les classes des écoles publiques se déplacent gratuitement et sans entrave dans le périmètre d'Unireso**

*Rapport de majorité de M. Pierre Nicollier (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay (page 22)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M. Pierre Nicollier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et des sports s'est réunie sous la présidence de M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay et, lors de la présentation initiale, de M. Jean-Marie Voumard, pour traiter de la proposition de motion M 2544. La commission s'est réunie six fois pour son traitement du 22 mai 2019 au 18 décembre 2019.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sylvain Maechler ainsi que par M<sup>me</sup> Anja Hajdukovic qui sont remerciés pour leur travail.

Le projet de motion M 2544 invite le Conseil d'Etat à :

- évaluer les différentes solutions permettant aux classes des écoles publiques du canton d'emprunter gratuitement et sans procédure préalable les transports publics dans le périmètre d'Unireso ;
- appliquer dans les meilleurs délais la solution la plus efficiente et durable pour inscrire les coûts et les économies induits dans les prochains budgets.

La commission a mené les auditions suivantes :

- M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay, en tant que 1<sup>re</sup> signataire ;
- M<sup>me</sup> Véronique Bigio, directrice a.i. de l'enseignement obligatoire (DGEO), accompagnée de M. Julien Monnay, chef de service contrôle de gestion et logistique (DGOEJ) – DIP ;
- M. Benoît Pavageau, directeur, OCT – direction des transports collectifs ;
- M<sup>me</sup> Francesca Marchesini, présidente de la SPG, M. Hinderberger, et M. Fernex, du Bureau la FAMCO ;
- M<sup>me</sup> Anne Thorel, secrétaire générale de la FAPEO ;
- M. Denis Berdoz, directeur général des TPG, M. Claude Von Allmen, responsable Ventes B2B, et M. Rémy Burri, responsable de la communauté tarifaire Unireso.

### **Présentation du projet de motion**

M<sup>me</sup> de Chastonay souligne l'importance des sorties culturelles, sportives et pédagogiques. Elle explique que cette motion souhaite faciliter le déplacement des élèves et réduire la complexité administrative pour les enseignants. Le projet concerne les sorties scolaires ainsi que tout ce qui a trait à la mobilité.

La 1<sup>re</sup> signataire indique que le projet est pragmatique. Elle indique d'ailleurs que la situation n'est pas analogue au CO et au primaire en termes de déplacement.

Elle indique qu'au primaire les déplacements sont très organisés avec une cellule de transport disponible via l'intranet, qui dispose de cinq cars pour transporter les élèves. Il existe des critères d'attribution, selon la géographie et l'âge des élèves notamment.

Au primaire toujours, il existe la possibilité d'obtenir des billets Unireso via des formulaires disponibles online. L'enseignant peut réserver un billet en répondant au formulaire qui compte entre 8 et 11 questions.

S'ajoutent à cela, pour la Ville de Genève, des billets offerts aux écoles.

Environ 100 000 élèves bénéficient de ces mesures pour se déplacer avec Unireso.

Pour le secondaire, il n'existe pas grand-chose. Le projet de motion souhaite mettre sur pied d'égalité ces deux ordres d'enseignement. Il propose d'évaluer différentes solutions qui permettraient aux classes d'emprunter gratuitement les transports en commun, et sans procédure administrative pour les enseignants. Ces derniers subissent en effet une accumulation de tâches administratives.

Un député PLR indique que la motion ne se restreint pas à l'école obligatoire mais à l'école publique. Il demande s'il serait légitime d'étendre la motion aux écoles privées.

M<sup>me</sup> de Chastonay ne sait pas si ce serait réaliste. Elle souhaite dans tous les cas que les élèves se déplacent le plus facilement possible. Elle précise que les écoles privées ne sont pas rattachées à la LIP, même si elle n'est pas opposée à étendre l'application de sa motion aux écoles privées.

Une députée PDC demande pourquoi le projet ne s'étend pas au secondaire II. Elle se demande si l'élève qui a un abonnement pourrait avoir une forme de compensation. Elle demande également combien de sorties sont organisées par année.

M<sup>me</sup> de Chastonay répond que toutes les familles n'ont pas d'abonnement annuel. Elle indique qu'elle s'est focalisée sur l'école obligatoire et non la formation obligatoire, mais qu'il est possible d'élargir le projet. Elle indique que selon la cellule des transports, 170 000 enfants ont bénéficié d'un transport. Les sorties pédagogiques ont concerné environ 40 000 enfants, les sorties à la Ferme de Loëx plus de 2000 enfants, et les transports pour les sorties piscines 18 000 enfants. Elle ajoute qu'il existe une flotte de véhicule à disposition des écoles, mais que l'offre n'est pas suffisante et est complétée par 5000 billets Unireso qui ont été distribués au primaire, ce qui équivaut à 100 000 enfants. A cela il faut ajouter les déplacements liés aux cabinets dentaires, ainsi que les camps scolaires, ce qui n'est pas dans le champ de la motion.

### **Audition de M<sup>me</sup> Véronique Bigio, directrice a.i. de l'enseignement obligatoire (DGEO), et de M. Julien Monnay, chef de service contrôle de gestion et logistique (DGOEJ) – DIP**

M. Monnay indique que la cellule transport dépend de l'office de l'enfance et de la jeunesse et transporte les élèves en car de l'enseignement primaire pour différents types de sorties. Il indique que cette cellule distribue aussi des billets Unireso. La cellule possède une flotte de 5 cars qui comptent

entre 27 et 50 places. Sur l'ensemble des 208 000 élèves transportés durant l'année 2018, 121 000 l'ont été par le biais d'un billet collectif Unireso. Il confirme que l'enseignant pour obtenir un transport doit faire une demande par le biais du site intranet et d'un formulaire électronique. Pour un transport en car, la demande doit être faite 30 jours avant, et 5 jours avant pour une demande de billet collectif Unireso. Il explique qu'un arbitrage se fait par la coordinatrice de la cellule transport et que les écoles les plus excentrées de canton sont favorisées pour les cars, tandis que pour les écoles en milieux urbains les billets Unireso sont favorisés. Il indique que, depuis septembre 2018, le nouveau site intranet est disponible avec de nouveaux formulaires en ligne qui sont nettement plus explicites qu'auparavant.

M<sup>me</sup> Bigio indique qu'avec à la fois les sorties véhiculées par Unireso et les sorties pédagogiques à la journée, la cellule a pu assurer en moyenne 4 sorties par élève par année scolaire.

Un député PLR relève que la première invite indique vouloir permettre aux classes de voyager « sans procédure préalable », ce qui n'est pas le cas actuellement. Il demande si cela est possible et demande à combien s'élèvent financièrement ces déplacements pour le département.

M. Monnay indique que les billets collectifs coûtent 250 000 francs par année à hauteur de 5000 billets. Il ajoute que pour les cars ils ont 5 chauffeurs à 80% avec 5 véhicules. Les camps scolaires pour les degrés 6-7-8 P nécessitent deux cars, les lundis et vendredis, qui véhiculent ces élèves. Il y a aussi les dépistages dans les cabinets dentaires qui représentent 12 000 élèves. Il ajoute qu'ils s'occupent aussi de sorties pédagogiques comme celles à la Ferme de Loëx. Finalement, ils ont aussi un dispositif piscine pour les élèves de 4P qui n'ont pas de bassin au sein de l'école.

M<sup>me</sup> Bigio indique que ces chauffeurs travaillent également l'été en assurant le transport du matériel de l'économat.

M<sup>me</sup> Bigio indique qu'il n'existe pas de dispositif sans procédure préalable actuellement. Elle rappelle que les enseignants prévoient toujours leur sortie à l'avance. Elle ajoute qu'ils auraient des difficultés logistiques puisqu'ils ne peuvent pas mettre 40 élèves en plus dans un bus aux horaires réguliers. Elle indique que c'est pour cette raison qu'ils contactent en amont les TPG.

Un député EAG demande si des élèves ont bénéficié de moins de 4 transports, et demande s'il y a un maximum de billets que peut demander une classe. Il demande pourquoi les enseignants de l'ES I n'ont pas accès à cette plateforme.

M<sup>me</sup> Bigio explique que certaines écoles très excentrées choisissent de ne pas utiliser les TPG, parce que c'est trop compliqué, et privilégient donc la cellule transport. Certaines écoles se déplacent en effet moins que d'autres. Certaines classes sont sorties 6 fois tandis que d'autres seulement 2. Elle indique que le CO ne bénéficie pas de ce dispositif pour des raisons historiques, car la cellule transport appartenait à l'école primaire. Mais le CO a accès aux billets collectifs directement auprès d'Unireso.

M. Monnay répond que le maximum est déterminé par le budget de 250 000 francs pour l'année, donc 5000 billets collectifs. Il explique que la cellule transport ne peut pas refuser une classe si elle a déjà fait 6 demandes.

Le député EAG demande si étendre ce système au CO représenterait beaucoup de travail supplémentaire.

M. Monnay répond que cela demanderait un supplément de personnel administratif qui ne serait cependant pas important. Ils évaluent l'augmentation à 0,3 ETP. Il indique que la gestion du primaire pour les 5000 billets demande actuellement 0,6 ETP.

Une députée S demande comment se fait le choix entre car et Unireso. Elle demande si l'enseignant a le choix et si parfois les TPG mettent à disposition un bus réservé ou ajoutent simplement un bus dans le système. Elle demande quel serait le coût pour payer les billets Unireso pour le CO. Elle demande également s'il existerait une manière de faire ne demandant pas de procédure préalable. Finalement, elle demande si avec l'arrêt du TF concernant les camps en Thurgovie, quelque chose va changer à concernant les transports. Elle indique qu'au CO 95% des sorties avec Unireso sont en effet directement payées par les élèves. Elle ne sait pas si c'est parfaitement dans la ligne de l'arrêt du TF.

M<sup>me</sup> Monnay indique que l'enseignant fait sa demande 5 jours avant pour les transports collectifs, alors que lorsqu'elle est faite 30 jours avant c'est que l'enseignant a besoin du car. L'arbitrage se fait notamment en fonction de l'âge des élèves ; plus les élèves sont jeunes, plus le car est privilégié. Le choix de l'enseignant est privilégié en rapport aux capacités de la cellule. Les 30 jours de préavis permettent justement de planifier les choses.

M<sup>me</sup> Bigio indique que les TPG peuvent renforcer les lignes avec un bus régulier. Un bus réservé nécessiterait une surtaxe de 20% et devrait être réservé trois semaines avant. Elle précise qu'il est arrivé que certaines classes ne puissent pas monter dans le bus, car déjà plein.

Concernant le coût de la prise en charge au CO, elle ajoute qu'avec 4 sorties par élèves par année et il faudrait prévoir 400 000 francs additionnels (une sortie ludique, une sortie pour la citoyenneté, une sortie

culturelle et une sortie sportive). Elle souligne que suite à l'arrêt du TF quant à la gratuité ils ont mis en place un moratoire demandant aux enseignants de ne demander au maximum que 15 francs par année aux élèves au CO.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise que certaines écoles ont pris des libertés. Elle rappelle que des élèves possèdent des abonnements de bus, en particulier au CO, et qu'il ne faudrait pas payer deux fois.

M<sup>me</sup> Bigio ajoute qu'il est possible d'imaginer une absence de procédure si les écoles disposent d'un budget propre pour acquérir des billets. Elle souligne toutefois qu'il est impossible de prendre un billet collectif le jour même, y compris directement auprès des TPG.

M. Monnay explique que quand la cellule transport a déjà attribué un certain nombre de billets dans un périmètre ils sont alors en contact avec les enseignants pour leur dire d'éviter d'être dans ce même périmètre à certaines heures.

Une députée Ve demande s'ils ont une vision d'ensemble par rapport aux différentes offres et notamment celle de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Bigio répond que certaines communes offrent en effet des billets collectifs aux écoles, mais que le DIP ne monitore pas cela. Elle précise que ces offres communales ne sont pas garanties dans le temps.

La députée Ve demande s'il serait envisageable de discuter avec les TPG et autres entités communales pour faciliter la démarche.

M<sup>me</sup> Bigio répond qu'ils ont déjà discuté avec la direction d'Unireso qui a fait savoir que mettre spontanément des élèves à l'arrêt d'un bus leur pose des problèmes. Elle indique que la tendance est plutôt vers une réduction de l'offre de transport Unireso pour les écoles que l'inverse.

Un député S demande quelle est l'enveloppe budgétaire et les coûts indirects de la cellule transport à la fois pour le volet concernant les cars et celui concernant les transports collectifs. Il demande quelles sont leurs hypothèses pour projeter les coûts liés à Unireso de plus de 400 000 francs pour le CO. Il se demande dans quelle mesure le Léman Express ne va pas résoudre certaines contraintes actuelles des TPG. Il voudrait également connaître le nombre de kilomètres par usager, permettant de mettre ce chiffre en balance avec le volet Unireso qui n'offre quasiment pas de rabais.

M. Monnay précise que les chauffeurs travaillent en classe 9. Il explique que les 5 véhicules sont renouvelés tous les 10 ans, achetés d'occasion, pour des coûts entre 160-180 000 francs à l'achat. Les chiffres détaillés sont présentés dans un courrier envoyé à la commission (voir annexe 1).

M<sup>me</sup> Bigio confirme que le Léman Express va peut-être modifier les choses pour certaines classes. Elle précise que dans leurs calculs les écoles suburbaines ne sont que très peu concernées par les TPG, et se réfèrent plutôt à la cellule transport. Elle ajoute que dans leurs calculs les élèves de 1-4P sortent moins que les autres degrés.

Un député EAG demande si un billet concerne une classe entière.

M<sup>me</sup> Bigio confirme et indique qu'un billet coûte 50 francs par classe.

Le député EAG demande si ces 5000 billets sont de toute façon facturés.

M. Monnay répond que lorsque moins de billets sont utilisés, le solde est gardé pour l'année suivante. Ces 5000 billets sont de toute façon facturés.

### **Audition de M. Benoît Pavageau, directeur, OCT – direction des transports collectifs**

M. Pavageau confirme qu'actuellement les écoles primaires qui souhaitent se déplacer en journée doivent demander un billet commun sur le site intranet au moins 5 jours à l'avance. Il précise que la Ville de Genève offre par le biais d'une démarche téléphonique des billets, procédure qui est centralisée au niveau du service commercial des TPG. Il indique que le droit fédéral (La LTV) encadre le transport des voyageurs, et oblige tout voyageur à disposer d'un titre de transport à bord, même si ce transport est gratuit, à l'exception des enfants de moins de 6 ans. Il ajoute que ces demandes ont un intérêt du point de vue organisationnel, permettant aux TPG de prévoir le nombre de voyageurs. Quand plusieurs classes sont amenées à prendre les mêmes véhicules au même moment, les TPG peuvent ainsi renforcer leur offre. Il ajoute que le financement des lignes scolaires est actuellement pris en compte dans le cadre du contrat de prestations entre le département et les TPG. Il explique que la plupart des élèves utilisent les lignes classiques, mais qu'ils mettent parfois en place des bus supplémentaires au début et à la fin des cours. Il ajoute que les lignes R sont déployées spécialement pour les écoles. Les lignes R se montent à 900 000 francs par an, et les renforts des lignes existantes à 960 000 francs. Il indique que les élèves se dotent très souvent d'un abonnement junior à 400 francs par an. Il précise que ce tarif est inférieur à ce que fixe le droit fédéral qui indique que la réduction ne doit être que de 25%, et dans le cas genevois cette réduction est de 34%. Cet écart n'est pas gratuit puisque compensé par l'Etat. Il ajoute que le canton verse donc une compensation tarifaire intégrée, qui indemnise l'écart de tarif. Il explique qu'ils versent donc plus de 12 francs par mois pas abonnement. Pour l'année 2020-2024, cette compensation s'élèvera au total à 21 millions

de francs. Il indique que le DI ne dispose donc pas de marge financière supplémentaire pour prendre en charge la gratuité des déplacements.

Un député PLR relève que la différence entre les abonnements annuels adultes et enfants est de 20%. Il demande pourquoi il a mentionné le chiffre de 34%.

M. Pavageau explique que c'est le tarif qu'ils pratiquent, qui est déjà inférieur à la règle confédérale. Il explique que normalement l'abonnement annuel doit être de onze fois l'abonnement mensuel. Mais dans leur cas l'abonnement annuel est déjà inférieur à ce que fixe la loi. Le 34% vient donc du prix théorique qu'aurait dû coûter l'abonnement annuel.

Un député UDC demande sur quel budget incombent les bus R.

M. Pavageau répond que cela incombe au contrat de prestations TPG. Quand un tracé ne dessert pas certaines zones par rapport au tracé scolaire, alors les bus R prennent le relais durant les heures nécessaires.

Un député MCG demande s'ils facturent quelque chose si tous les élèves de deux classes du CO ont déjà un abonnement TPG.

M. Pavageau répond que oui, et que le versement sera donc plus élevé. Mais il rappelle que le prix de 50 francs est déjà moins élevé que le prix réel.

Une députée Ve demande s'il serait possible d'avoir en lieu et place du billet une liste de classe tamponnée pour l'année.

M. Pavageau répond qu'il faut un titre qui mentionne le jour et l'opérateur. La classe ne peut pas auto-émettre un billet.

Une députée Ve demande comment font les classes du CO qui ne s'annoncent pas toujours.

M. Pavageau invite les commissaires à poser la question à Unireso.

La députée Ve demande s'il y a des demandes spécifiques pour les classes avec des enfants à besoins spécifiques. Elle indique qu'un malvoyant peut accéder aux transports publics et à Unireso, mais croit savoir qu'il n'y aura plus droit avec le Léman Express.

M. Pavageau répond que le Léman Express est une offre d'Unireso, et que ce titre est valable sur tous les modes de transport du territoire genevois, que ce soit les Mouettes, les bus, les trams ou les trains sur le territoire genevois. Il souligne que l'on se déplace avec un ticket Unireso et non TPG. Il souligne que les populations évoquées auront donc toujours les mêmes droits, y compris pour le Léman Express, comme c'est déjà le cas entre Pont-Rouge et Cornavin par exemple. Il indique que c'est le principe de la communauté tarifaire.

La députée Ve demande si au-delà des conditions financières, il serait techniquement faisable de permettre la gratuité à tous les élèves.

M. Pavageau répond qu'il est possible de décider d'une politique allant en ce sens et de décider d'un versement comptable en termes budgétaires. Il indique que le département de M. Poggia a une politique d'abonnements à prix très réduit pour les personnes en difficulté, et que cela fait l'objet d'un versement entre le département de M. Poggia et le DI.

La députée Ve demande s'il pourrait y avoir à terme une diminution de l'offre de bus.

M. Pavageau répond que ce n'est pas la démarche actuelle du DI. Il indique que d'ici 2024 l'offre aura augmenté de 27%.

La présidente demande s'il y a un renfort de l'offre existante prévu en particulier en ville où les transports sont pleins aux heures de pointe.

M. Pavageau répond que l'offre en ville est souvent au maximum de sa capacité, en particulier les lignes de tram 14 et 18 avec quasiment un tram toutes les 2 minutes. Ils essaient donc d'augmenter la capacité des véhicules. Il précise qu'en ville les renforts ne sont pas que pour le scolaire, mais pour les heures de pointe en général. Il précise que les TPG sont en lien avec les écoles, en particulier les CO, pour que les horaires des cours soient coordonnés à ceux des bus.

Une députée S rappelle que la motion coûterait au DIP et non au DI. Elle demande comment faire au plus simple pour obtenir un titre de transport et si l'annonce préalable faite au TPG est indispensable. Elle ajoute qu'au CO les enseignants n'ont pas de billet collectif, ne prévoient pas les TPG, et que cela fonctionne.

M. Pavageau répond qu'un titre de transport est délivré par l'opérateur. Il explique que quand il y a 4 classes qui prennent un bus à la même heure cela peut poser de gros problèmes logistiques. Il explique que l'anticipation permet d'éviter de nombreux problèmes, également avec les autres usagers. Il indique qu'un délai de 4-5 jours ouvrables est nécessaire par rapport au plan de travail des chauffeurs.

Un député S demande s'il serait possible en cas de volonté unanime du canton de déroger au droit fédéral pour que les TPG émettent un titre de transport annuel au DIP. Il demande combien de bus sont ajoutés pour cause de sorties de classe. Il demande combien de fois Unireso a pu bénéficier de cette vision d'ensemble préalable pour indiquer aux classes qu'elles sont plusieurs à prendre un bus au même moment dans un même périmètre.

M. Pavageau répond qu'il serait possible d'émettre un billet valable pour l'année. Mais il pense que cela serait compliqué de dire que ce billet n'est valable que pour certains déplacements. Il transmettra les réponses aux autres questions ultérieurement (voir annexe 2).

**Audition conjointe de M<sup>me</sup> Francesca Marchesini, présidente de la SPG, de M. Hinderberger, et de M. Fernex, du Bureau la FAMCO**

M<sup>me</sup> Marchesini indique que la M 2544 est particulièrement d'actualité, car les classes d'école primaire peuvent bénéficier d'un billet collectif. Cela n'engendre donc aucuns frais pour les élèves mais pour la DG. Si la charge financière est entièrement transférée à l'Etat ou aux communes, les enseignants vont aussi peut-être devoir limiter ces sorties perçues par le corps enseignant comme gratuites. Elle souligne l'importance de défendre cette motion.

M. Fernex rejoint M<sup>me</sup> Marchesini quant au fait que ce texte va dans le bon sens. Il souligne également la difficulté administrative d'organiser des sorties et indique que la simplicité que propose cette motion est intéressante.

Un député PLR demande en quel sens prendre des billets de bus est administrativement compliqué.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que le formulaire est compliqué à remplir. Elle indique que des bus supplémentaires ne sont pas toujours ajoutés. Par contre, les enseignants ne sont jamais limités à 3 billets annuels dans les faits.

M. Fernex répond qu'il n'y a pas de moyen d'obtenir des billets au CO. Ils demandent donc à chaque parent de payer le billet.

Une députée PDC demande pourquoi la procédure concernant les billets TPG n'aboutit parfois pas.

M<sup>me</sup> Marchesini répond qu'il y a déjà un problème de principe. Elle pense qu'il faut mettre en valeur la gratuité des transports en commun si on souhaite promouvoir la mobilité douce. Elle ajoute que réduire la charge administrative serait un bonus.

La députée PDC demande si elle a connaissance d'enseignants qui ont dû renoncer à prendre les TPG à cause des démarches administratives.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que certains ont renoncé, car ils n'étaient plus dans les délais et que cela n'est pas toujours lié à une mauvaise organisation de leur part.

M. Fernex indique que la gratuité aurait l'avantage de permettre des sorties supplémentaires si l'enseignant a le courage d'organiser plus que les trois sorties.

M<sup>me</sup> Marchesini souligne que cela permettrait aussi de réduire les inégalités, car pour certaines classes il est plus difficile d'accéder aux lieux en question.

Une députée S indique que la loi sur les transports de voyageurs est fédérale et que personne ne peut voyager sans titre de transport. Elle souligne que dans tous les cas il faudra un titre de transport. Elle ajoute que la gratuité n'existe pas, que quelqu'un devra bien payer la facture.

M. Fernex répond que si les établissements ont une réserve de billets gratuits cela n'est pas compliqué. M. Hinderberger indique que certaines communes paient les transports et que cela n'est pas très juste pour les autres élèves.

Une députée Ve demande si au CO les enseignants informent les TPG de leurs sorties.

M. Fernex répond que non. Mais quand il y a des journées sportives au niveau de l'établissement, ce dernier informe les TPG. Les maîtres de classe ne le font pas.

Une députée Ve demande si une liste de classe leur conviendrait comme titre de transport, comme le propose la motion.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que oui, car ils ont un registre de classe et qu'ils doivent se déplacer avec ce registre.

Une députée Ve demande si, quand ils font une sortie, ils informent les parents que les élèves doivent prendre un ticket ou abonnement sans faire de contrôle par la suite.

M. Fernex confirme que c'est leur responsabilité.

### **Audition de M<sup>me</sup> Anne Thorel, secrétaire générale de la FAPEO**

M<sup>me</sup> Thorel indique que la FAPECO avait fait une pétition pour demander la gratuité des transports publics. Elle indique qu'au CO la question est complexe, car de nombreux élèves ont un abonnement. Le risque est que le DIP soit obligé de payer pour des élèves qui ont déjà un abonnement. Mais elle souligne l'importance que les élèves ne soient pas entravés à se déplacer à cause du coût des transports.

Un député S demande des précisions concernant les transports collectifs en car pour les élèves plus éloignés. Il demande si cette nuance entre ces deux types de transport est connue des parents.

M<sup>me</sup> Thorel répond que les parents ne connaissent pas vraiment cette prestation, et qu'elle ne la connaît pas personnellement. Elle indique que le but est que les enfants puissent accéder facilement à des sorties. Le trajet est

long jusqu'au centre-ville pour des enfants de Jussy. Les transports doivent être cohérents.

**Audition de M. Denis Berdoz, directeur général des TPG, M. Claude Von Allmen, responsable Ventes B2B, et M. Rémy Burri, responsable de la communauté tarifaire Unireso**

M. Berdoz précise qu'ils ne parlent ici pas de billets TPG mais Unireso, car toute décision implique l'ensemble de la communauté tarifaire, ce qui inclut les CFF sur le sol genevois, les Mouettes ainsi que les TPG.

M. Von Allmen indique que la première offre Unireso pour les écoles date de 1995. Elle offre la zone « Tout Genève Zone 10 », avec validité d'une journée aller-retour, pour 28 enfants jusqu'à 16 ans et 3 adultes, au prix de 50,50 francs. Il ajoute que cette offre est destinée uniquement aux voyages à but pédagogique ou culturel dans le cadre scolaire, pour les écoles primaires.

M. Berdoz précise que cela concerne le Léman Express également.

M. Von Allmen indique que le prix du billet forfaitaire serait de 130 francs sans le rabais groupe de 10%, de 117 francs avec le rabais groupe classique. Le prix moyen par participant serait donc de 3,77 francs. Grâce au billet forfaitaire DIP le prix est alors de 1,62 franc par participant, soit un rabais de 53%. Il indique que le DIP a un budget de 250 000 francs annuel pour ces billets, ce qui représente 4950 billets forfaitaires disponibles. Cela passe par le biais d'une centrale du DIP et les enseignants doivent s'annoncer 5 jours à l'avance. Il explique qu'une facture annuelle est faite en début d'année, avec un décompte en fin d'année. Il ajoute qu'il y a aussi un canal par le biais des TPG pour les classes non primaires quoi font une commande de minimum 10 billets. La transmission du billet forfaitaire auprès des TPG doit être faite au minimum 10 jours à l'avance.

M. Von Allmen explique que leur problème est le déplacement simultané de plusieurs classes sur les mêmes lignes du réseau. Aux heures de pointe, il est impossible d'accepter autant d'enfants en même temps dans les bus. Il indique qu'ils ont eu l'année passée 150 élèves à un arrêt, et ont contacté la direction pour leur dire que cela n'était plus possible. Il indique que le DIP communique donc désormais 5 jours avant que les classes se déplacent. En cas de forte affluence de classes, ils sont obligés de demander aux enseignants de se répartir sur plusieurs véhicules si besoin. L'école de Plan-les-Ouates par exemple se déplaçait à 300 élèves l'année passée et ils ont dû trouver d'autres solutions de déplacement. Il souligne que la sécurité est prioritaire. Il ajoute qu'il est compliqué pour la clientèle de se retrouver avec 40 élèves aux heures de pointe dans un bus. M. Von Allmen propose

une plateforme unique d'achat pour tous les intervenants de l'école publique, afin de centraliser les commandes et la facturation des écoles. Il précise que le coût de cette plateforme se situerait entre 15 000 et 30 000 francs.

Un député S indique que les enseignants n'ont jamais observé que des bus et moyens supplémentaires aient été mis à disposition, ou qu'une sortie ait été interdite – y compris lorsque la sortie était annoncée. Il demande s'ils ont d'autres exemples que celui de l'école de Plan-les-Ouates pour justifier l'annonce 5 jours à l'avance. Il indique qu'un public cible en difficulté relevant du département de M. Poggia bénéficie d'une gratuité. Il demande quelles sont les modalités de ce régime. Il explique que si tel est le cas, il serait possible d'imaginer que chaque école et enseignant reçoive un titre de transport annuel.

M. Von Allmen répond que les 5 jours sont nécessaires pour la sécurisation. Il ajoute que les enseignants répartissent souvent les heures de départ.

Le député S indique qu'en primaire il y a en moyenne 19 élèves par classe. Il demande s'il est déjà arrivé d'avoir 3 classes d'une même école qui ne dialoguaient pas.

M. Von Allmen répond qu'à l'arrêt Peillonex ils ont eu 150 élèves sur le trottoir et ont dû trouver une solution – et intervenir en urgence pour prendre les élèves.

M. Burri indique que les CFF et les Mouettes souhaitent également recevoir ces informations. Il indique que l'annonce a toujours été une exigence pour les CFF.

M. Berdoz pense qu'il parle des personnes au service des prestations complémentaires (SPC). Il indique qu'ils ont une organisation en place pour que les personnes au bénéfice de cette aide viennent chercher un abonnement en ne payant qu'une partie.

Un député EAG est étonné de certains chiffres notamment du calcul de 28 élèves par classe. Il relève qu'aucune classe ne comprend 28 élèves et que la moyenne est plutôt de 20. Le calcul des 50,50 francs revient donc à 2,50 francs par élève. Il demande si ce montant pourrait être revu à la baisse. Il demande quel est le dialogue entre la cellule transport du DIP et Unireso. Il explique qu'il s'est récemment rendu au Théâtre du Loup avec sa classe, et que 10 classes y étaient allées venant de tout le canton, et qu'il n'est alors dans ce cas pas possible que toutes les classes se concertent. Il souligne que les heures d'aller et de retour figurent dans le billet collectif, mais que leur retour avait été compliqué, car il n'y avait pas de bus additionnel. Il demande

si l'information est réellement donnée aux TPG, et si des bus additionnels sont mis en place.

M. Von Allmen répond que le DIP ne les informe pas de la tenue de spectacles, ce qui leur pose des problèmes de logistique et donc de sécurisation.

M. Burri répond que malgré le délai tous les billets délivrés par la centrale ne remontent pas systématiquement auprès des TPG. Il explique qu'ils ont seulement ces informations au moment de la comptabilisation mensuelle.

M. Von Allmen répond qu'ils sont actuellement en communication avec le DIP pour qu'il les informe de ces événements.

M. Berdoz précise que le billet en question donne droit à 28 billets enfants et 3 adultes, et que dans tous les cas cela revient moins cher qu'avec le rabais de groupe usuel de 10%.

Un député EAG souligne que le nombre réel pourrait être également communiqué.

M. Von Allmen précise que souvent deux classes se mettent ensemble pour un seul billet collectif.

Le député EAG souligne qu'il y a peu de classe de 14 élèves.

Une députée PDC demande si en voyageant en dehors des heures de pointe il y aurait suffisamment de véhicules.

M. Berdoz répond que le problème est avant tout à l'heure de pointe, car il y a beaucoup plus de clients, même s'il y a un peu plus de bus en circulation.

Une députée PDC demande s'il est possible de manquer de véhicule en dehors des heures de pointe.

M. Berdoz répond que le parc véhicule est dimensionné en fonction des heures de pointe, et que s'ils devaient sortir des véhicules supplémentaires à 8h00 du matin ils ne le pourraient simplement pas, mais qu'ils le pourraient à 10h00.

Une députée PDC demande s'ils doivent aussi coordonner les horaires des chauffeurs, raison du délai de 5 jours.

M. Berdoz confirme que les heures de travail des chauffeurs ne sont pas sur appel, et que les horaires sont établis plus que 5 jours à l'avance. Ils ont un nombre limité de chauffeurs en réserve. Il explique qu'ils peuvent aussi utiliser les contrôleurs de titre de transport qui sont aussi tous conducteurs.

Une députée Ve explique que les classes du CO n'informent pas forcément du déplacement des élèves. Elle demande donc pourquoi il y a

cette nécessité de connaître la sortie à l'avance au primaire et non au CO. Elle demande si les TPG seraient d'accord de valider un titre de transport sur une liste d'élèves tamponnée et valable sur l'année pour éviter des démarches administratives inutiles. Elle demande également comment cela va s'organiser avec le Léman Express et si cela va impliquer des changements. La députée demande aussi si des accords sont faits avec les CFF concernant les élèves à besoins spécifiques. Elle indique que l'accompagnant d'un élève à besoins spécifiques a la gratuité au niveau des CFF et non des TPG. Elle demande donc si une coordination est prévue avec l'arrivée du Léman Express.

M. Berdoz confirme que ce système n'existe pas au CO et qu'ils ne bénéficient pas de l'information. Il ajoute que les élèves du CO sont souvent déjà au bénéfice d'un titre de transport et sont bien plus indépendants, ce qui peut leur permettre de prendre le bus suivant s'il est plein.

M. Burri indique qu'Unireso n'a aucune volonté de limiter cette offre uniquement au primaire. Il ajoute que dès le 15 décembre il y aura 2 communautés tarifaires. Il y aura Unireso réduit aux frontières du canton. Mais ils vont intégrer toute la nouvelle offre du Léman Express sur le territoire cantonal. Au-delà d'Unireso ils ont créé le Léman Pass qui couvre tout le périmètre du Léman Express de Coppet à Bellegarde. Il précise que chaque autorité tarifaire compétente garde son autonomie et qu'Unireso fait partie de Léman Pass. Il explique que pour les élèves à besoins particuliers le choix vient de l'opérateur lui-même et non de la communauté tarifaire. Mais la carte pour handicapé permettant un accompagnant est nationale et reconnue par les opérateurs, et donc par Unireso, y compris pour le Léman Express – et ce jusqu'à Annemasse.

Une députée PDC relève un budget de 250 000 francs du DIP pour ces billets collectifs mais indique que selon ses calculs il n'y a que 100 000 francs dépensés.

M. Von Allmen répond que le DIP dépense la somme entièrement. S'il reste de billets, ils sont toujours reportés à l'année suivante.

### **Point de vue du DIP**

Le DIP annonce avoir rencontré la DG des TPG, mais que les TPG ont indiqué que l'obligation de s'annoncer cinq jours à l'avance était indispensable pour le bon fonctionnement des lignes et qu'ils se réservaient la possibilité de refuser des classes aux heures de pointe. Le DIP affirme que les TPG souhaiteraient qu'il réserve des bus spéciaux, beaucoup plus chers.

M<sup>me</sup> Anne Emery-Toracinta indique qu'un signe du Grand Conseil dans le sens d'une gratuité permettrait d'entamer des discussions avec les TPG.

## Discussion

Un député PLR souligne que dans le fonctionnement actuel, il s'agit de prévoir une sortie 5 jours à l'avance, ce qui ne semble pas si compliqué.

Un député S indique que le rabais est dérisoire pour les classes et que c'est un bon compte pour les TPG. Il demande s'il ne serait pas intéressant d'entamer un dialogue franc avec les TPG à ce sujet, quitte à leur indiquer qu'ils ne passeront plus par le système actuel. Il indique également que dans les faits nul n'a été en mesure de montrer que les TPG mettent réellement en place des transports supplémentaires. Le député S indique que cela incite donc à ne plus travailler avec eux.

Une députée S indique que la majeure partie des sorties ne concernent qu'une seule classe et qu'il n'y a donc pas besoin de réserver un bus spécial. Elle ajoute que quand des écoles entières vont à la Cité des métiers, alors réserver des bus est bien sûr nécessaire. Mais elle pense qu'une seule classe peut s'intégrer à un bus existant. Elle estime que les TPG sont de mauvaise foi.

Un député EAG affirme que le billet collectif de 50 francs par classe est un peu surfacturé et qu'il peut être renégocié. Il explique avoir vécu des difficultés avec des bus pleins, durant une sortie annoncée aux TPG. Mais il précise que la commande du billet collectif est relativement simple.

Un député PLR précise que les TPG n'ont pas des budgets illimités et font avec les ressources à disposition.

Une députée Ve indique que cette motion vient du terrain et qu'il y a souvent des situations problématiques telles que celle décrite par le député EAG. Elle ajoute que les heures de pointe sont aussi avant 8 heures le matin quand les élèves vont au CO et que les effets de masse rendent les conditions de transport difficiles.

Une autre députée Ve indique que son groupe va voter en faveur du texte. Suite aux auditions, elle pense que les demandes faites dans la motion permettront de répondre à certaines difficultés des enseignants.

Une députée PDC indique que son groupe ne soutiendra pas cette motion. Elle indique qu'il s'agit de demandes liées à la complexité administrative mais qu'elle n'a pas été convaincue que la situation actuelle était complexe. Elle ajoute que pour les TPG il est important qu'ils puissent être avertis afin qu'ils s'organisent au mieux avec leurs propres contraintes.

Un député PLR indique que son groupe refusera également ce projet. Il estime que la problématique est plutôt organisationnelle que financière. Il pense que l'obligation de prendre un billet ne peut qu'aider l'organisation des TPG.

Un député MCG indique que son groupe va également refuser cette motion.

Le député EAG indique que son groupe acceptera cette motion, car le parti est en faveur de la gratuité des transports publics pour tous et toutes et que cela peut être une première étape. Il ajoute que cela peut aussi donner un levier au Conseil d'Etat pour mieux renégocier avec les TPG.

Une députée UDC indique que le groupe UDC refusera cette motion.

Une députée S indique que le PS acceptera cette motion. Elle propose l'amendement suivant : première invite non pas « sans procédure préalable » mais « avec une procédure allégée ». Elle indique que la procédure actuelle peut être compliquée. Elle comprend que selon le droit fédéral il faille un billet de transport. Mais elle souligne l'écart entre ce qui a été décrit par M. Pavageau et la réalité des enseignants, puisqu'il est exceptionnel que des bus supplémentaires soient mis en place. Elle indique que quand il y a une seule classe qui se déplace, il ne devrait pas y avoir de procédure plusieurs jours à l'avance.

La présidente met aux voix l'amendement de la députée S à la première invite : remplacement de « sans procédure préalable » par « avec une procédure allégée » :

|               |                                |
|---------------|--------------------------------|
| Oui :         | 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)           |
| Non :         | 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Abstentions : | 0                              |

**L'amendement est refusé.**

**La présidente met aux voix la M 2544 :**

|               |                                |
|---------------|--------------------------------|
| Oui :         | 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)           |
| Non :         | 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Abstentions : | 0                              |

**La M 2544 est refusée.**

## Synthèse

L'objectif du projet de motion M 2544 est (i) de rendre gratuits les transports de classes sur le réseau Unireso ainsi que (ii) d'abolir la procédure d'annonce des transports de classes.

Concernant le premier point, le DIP possède un budget de 250 000 francs alloué aux billets collectifs. Ce budget n'est pas systématiquement épuisé et s'inscrit en plus de la cellule du DIP qui transporte environ 90 000 enfants par année. La « gratuité » est donc déjà en place. Pour les élèves du CO, les auditionnés ont indiqué que la plupart des élèves étaient détenteurs d'un abonnement annuel et étaient autonomes. Il ne semble pas nécessaire de mettre en place au CO un système similaire à l'école primaire pour un coût estimé par le département à 400 000 francs avec l'engagement de 0,3 ETP. A noter que les enseignants ont toujours la possibilité d'acheter un billet collectif préférentiel directement auprès des TPG.

Concernant l'abolition de la procédure administrative qui consiste à annoncer le voyage 5 jours à l'avance, cette annonce est jugée nécessaire par Unireso pour permettre de planifier l'offre de transports. Nous pouvons néanmoins souligner que les travaux de la commission ont montré que l'information ne remontait pas systématiquement aux parties prenantes pouvant créer des problèmes avec des bus (trop) pleins. L'abolition de l'annonce ne semble en tous cas pas adéquate.

Pour les raisons ci-dessus, la majorité de la commission vous recommande de refuser cette motion.

## **Proposition de motion (2544-A)**

**pour que les classes des écoles publiques se déplacent gratuitement et sans entrave dans le périmètre d'Unireso**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance des sorties de terrain pour les élèves des classes genevoises ;
- l'importance de l'offre d'activités hors murs proposée par le DIP et ses partenaires ;
- l'arrêté 144 I 1 du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 imposant aux cantons la prise en charge de l'ensemble des coûts de la scolarité obligatoire, y compris des sorties scolaires ;
- l'art. 24 al. 2 de la constitution genevoise qui garantit la gratuité de la formation initiale ;
- la complexité administrative pour les enseignant-e-s du primaire d'obtenir un billet Unireso pour leurs classes (procédure contraignante et inutile, enchevêtrement entre les services de la Ville, du DIP et les TPG) ;
- l'absence de service analogue proposé aux enseignant-e-s du cycle d'orientation et le flou juridique que cela induit lors de sorties ponctuelles à l'intérieur du canton ;
- la grande flexibilité des TPG lorsqu'il s'agit d'entrer en matière pour des offres d'abonnements modulaires de natures diverses,

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer les différentes solutions permettant aux classes des écoles publiques de notre canton d'emprunter gratuitement et sans procédure préalable les transports publics dans le périmètre d'Unireso ;
- à appliquer dans les meilleurs délais la solution la plus efficiente et durable pour inscrire les coûts et les économies induits dans les prochains budgets.

## Chiffres relatifs aux transports de l'école primaire (DIP)

La cellule transport est composée de 8.75 ETP, comprenant des chauffeurs poids lourds (6.30 ETP), du personnel administratif et un chef de groupe pour un total de charges de personnel s'élevant à 736'000 francs.

Le personnel administratif est en charge des différents plannings de transports pour les sorties pédagogiques, les camps scolaires et le dépistage dentaire. Il est également en charge de la gestion des inscriptions du dispositif natation 4P ainsi que des visites de la ferme de Loëx, comprenant les inscriptions et réservations des lieux et le planning de ces transports.

En complément des transports des élèves, la cellule transport est également en charge du transport de matériel que ce soit les livraisons hebdomadaires pour les 18 cabinets dentaires ou encore le courrier interne du cycle d'orientation. Lors des vacances estivales, la cellule transport en collaboration avec l'économat du DIP est en charge de la livraison des moyens d'enseignements et des fournitures scolaires au sein des 58 établissements primaires du canton, des 19 cycles d'orientation et des centres médicaux pédagogiques de l'OMP : cette livraison représente un volume de 1 800 palettes.

Le temps de travail et les charges de personnel sont répartis à hauteur de 80% en faveur du transport d'élèves et de 20% pour le transport de marchandises.

Les charges de fonctionnement de la cellule transport pour l'année 2018 représentent un montant de 475 000 francs dont les dépenses principales sont :

|  |  |
|--|--|
| Billets collectifs TPG-Unireso               | 250 000 francs                                       |
| Sous-traitance de transports en car          | 132 000 francs <i>(pour les camps scolaires)</i>     |
| Carburants, assurances, impôts, etc          | 78 000 francs <i>(pour le transport élèves)</i>      |
| Carburants, assurances, impôts, location vhc | 15 000 francs <i>(pour le transport de matériel)</i> |

A cela, il faut également ajouter les frais d'entretiens de véhicules facturés en coût interne par le garage de l'Etat, s'élevant à 120 000 francs pour l'entretien et les réparations des cars, du camion et des fourgons.

### Récapitulation des données chiffrées

| Charges annuelles de la Cellule transport | Transports élèves TPG | Transports élèves en car | Transports matériel | Total transports |
|---|-----------------------|--------------------------|---------------------|------------------|
| Charges de personnel                      | 49 000.-              | 540 000.-                | 147 000.-           | 736 000.-        |
| Charges de fonctionnement                 | 250 000.-             | 325 000.-                | 20 000.-            | 595 000.-        |
| Charges d'investissement/renouvellement   |                       | 85 000.-                 | 10 000.-            | 95 000.-         |
| Kilomètres parcourus par les véhicules    |                       | 89 869km                 | 7 987km             | 97 856km         |
| Nombre élèves transportés                 | 120 920 enfants       | 87 379 enfants           |                     | 208 299 enfants  |
|   |                       |                          |                     |                  |
| Coût par élèves                           | 2.47 fr par élève     | 10.82 fr par élève       |                     |                  |

## Mesures TPG liées aux transports des écoles

| Lignes | Mesures prises   |
|--------|--|
| 8      | Renforts de ligne et scolaire au départ de Veyrier-Douane suite à la fréquentation scolaire constatée pour le CO Velours   |
| 9      | Renfort spécifique le matin et entente avec les établissements scolaires sur les horaires d'entrées/sorties des cours pour éviter qu'un même bus soit ciblé sur 2 ou 3 établissements (R. Uldry / Gradelle et De-Candolle) |
| 20     | Attribution de bus articulés sur les courses concernées par des mouvements scolaires   |
| 21     | Anticipation de 15 minutes du début de l'heure de pointe du matin au départ de Cressy (suite charge pour le CO de Pinchat / ECG E.-Gourd)  |
| 22     | Renforts / doublures de service existants pour ECCG Stitelmann, ECG Dunant et CEC Chavanne (matin / midi et soir)  |
| 31     | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours du Collège De-Candolle  |
| 33     | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours du Collège Calvin ou CO de la Gradelle  |
| 34     | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours du Collège Claparède  |
| 41     | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours du CO Pinchat   |
| 42     | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours de l'ECCG Stitelmann  |
| 51     | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours du CO Renard  |
| 80     | Renfort scolaire spécifique pour le CO Bois-Caran pour les élèves venant de Cognoy et La Capite par non existence de ligne directe régulière (matin / midi et soir)  |
| 81     | Renfort scolaire spécifique pour le CO Bois-Caran en renfort de la ligne E régulière (matin / midi et soir)  |
| 82     | Renfort scolaire spécifique (Colovrex - CO Colombières en complément des lignes V et Z) (matin / midi et soir)   |
| 85     | Renfort scolaire spécifique en renfort de la ligne L régulière (matin / midi et soir)  |
| 87     | Renfort scolaire spécifique en renfort des lignes 22 et 23 (Lignon - Essertds - Rolliet) pour l'ECCG Stitelmann (matin / midi et soir)   |
| 88     | Renfort scolaire spécifique en renfort de la ligne 8 (Veyrier-Tournettes - Contamines) pour le CO Velours et le CEC Gourd (matin uniquement)   |
| 92     | Renfort scolaire spécifique pour relier le CO Drize avec Saconnex-d'Arve et Bardonnex par non existence de ligne régulière (matin / midi et soir)  |
| 93     | Renfort scolaire spécifique pour relier le CO Renard avec Vernier par non existence de ligne régulière directe (matin / midi et soir)  |
| 94     | Renfort scolaire spécifique pour relier le CO Renard avec Châteleine en renfort de la ligne 51 régulière (matin / midi et soir)  |
| 96     | Renfort scolaire spécifique pour relier le CO Foron avec Collège Claparède en renfort de la ligne C régulière (matin / midi et soir)   |
| 97     | Renfort scolaire spécifique pour relier le CO Foron à Thônex en renfort de la ligne C régulière (midi et soir)   |
| A      | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie du CO Gradelle et du Collège Calvin   |
| C      | Renforts spécifiques scolaires selon les heures d'entrées/sorties des cours du CO Foron et le Collège Claparède  |
| E      | Doublures et Renforts spécifiques selon les heures d'entrées/sorties des cours du CO Bois-Caran depuis Hermance  |
| K      | Attribution de bus articulés selon les heures d'entrées/sortie des cours du CO Vuillonx et De-Saussure   |
| L      | Doubler le matin pour le début des cours du CO Vuillonx  |
| U      | Parcours spécifique pour les courses liées à la sortie et entrée des cours au CO Colombières pour desservir le centre du village de Collex   |
| W      | Attribution d'un bus au lieu de minibus sur les courses liées aux heures d'entrées/sorties du CO de Montbrillant   |
| X      | Ligne spécifique principalement pour répondre aux besoins de déplacements des élèves des écoles primaires du secteur de La Plaine, Russin et Dardagny  |
| Z      | Renforts partiels entre Bossy et Colovrex pour assurer le lien avec la ligne 53 (élèves qui se rendent au CEC André-Chavanne)  |

### Volumétrie concernant les services scolaires spéciaux (dits lignes R) :

18 737 courses, 50 796 kilomètres parcourus, 589 577 montées.

**Volumétrie demande de billets dédiés :** 6046 classes du DIP ont été transportées sur les lignes TPG durant l'année 2018 au moyen d'un billet forfaitaire.

*Date de dépôt : 4 février 2020*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Cette motion pragmatique et prônant le bon sens a été refusée par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport (ci-après : CEECS) par une majorité qui n'a pas été convaincue soit :

- par la complexité administrative actuelle ;
- par la problématique qu'elle considère organisationnelle plus que financière.

Voilà les arguments principaux des opposants ressortis des conclusions des travaux de la CEECS sur cette motion.

Cette motion transversale qui aurait pu aussi être traitée à la commission des transports se focalise essentiellement sur les déplacements et les sorties. Cette motion invite le Conseil d'Etat à évaluer les différentes solutions permettant aux classes des écoles publiques de notre canton d'emprunter gratuitement et sans procédure préalable les transports publics dans le périmètre d'Unireso. Elle invite également à appliquer dans les meilleurs délais la solution la plus efficiente et durable pour inscrire les coûts et les économies induits dans les prochains budgets.

Cette motion n'est donc pas contraignante et invite même à éventuellement faire des économies en renégociant le contrat de prestations entre le DIP et les TPG par exemple. En effet, c'est le DIP qui paie les billets TPG. Le rabais accordé par les TPG est dérisoire, surtout face au constat de non-anticipation et du manque de transports supplémentaires parfois. Un signe du Grand Conseil pourrait permettre au DIP d'entamer des négociations afin d'avoir de meilleures prestations à un meilleur prix.

### **Pragmatisme et bon sens face à la bureaucratie**

Cycle d'orientation : Cette demande de simplification administrative semble quand même plus raisonnable que d'imposer aux « économistes-

comptables » d'acheter des cartes à prépaiement, de vérifier à chaque sortie que le crédit restant correspond au nombre de billets achetés, d'aller recharger les cartes quand le crédit est insuffisant, puis de s'attaquer au remboursement des billets des enseignant-e-s qui doivent suivre une autre procédure : demande anticipée de remboursement, puis note de frais accompagnée des justificatifs.

Autrement dit, pour un remboursement de moins de 20 francs (la plupart des élèves ont un abonnement) il faut compter une bonne demi-heure de travail administratif. Voilà un exemple concret d'informations et de consignes données par les directions de l'enseignement du secondaire I aux enseignants. Ces informations découlent justement de la nouvelle directive sur les sorties scolaires (V7 14.10.2019) qui rappelle que la prise en charge des frais de déplacements des élèves puisque les sorties doivent être gratuites.

Ecole primaire : Au-delà, de cet exemple, il y a tout le reste. Il s'agit des tâches annexes à l'enseignement qui se sont également alourdies ces dernières années telles que le pilotage de la PES (procédure d'évaluation standardisée), le suivi des élèves, l'organisation de réseaux professionnels, l'entretien avec les parents, les séances de travail, les responsabilités d'école et l'organisation d'événements (ex. l'Escalade), par exemple. La bureaucratisation et l'évolution des procédures entraînent une augmentation considérable des tâches administratives en général, comme par exemple saisie détaillée des épreuves cantonales. Il s'agit de revendications concrètes des enseignant-e-s qui sont sur le terrain.

### **Du côté des élèves et des parents d'élèves**

Les parents, quant à eux, sont informés de la sortie, mais pas forcément informés de qui paie quoi. Et, s'ils doivent payer un billet, ils le feront. Beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas être stigmatisés et raconter leurs problèmes financiers auprès de l'enseignant de leur enfant. Un abonnement annuel pour un jeune coûte 400 francs/an. C'est un budget pour certains parents de la classe moyenne. D'ailleurs, lors de l'audition de la FAPEO, la CEECS a été informée qu'à l'époque la FAPECO avait fait une pétition (P 1871) pour demander la gratuité des transports publics. Les parents ressentent aussi parfois une inégalité de traitement selon où se trouve l'établissement de leur enfant. En effet, il existe aussi des différences quant au nombre de sorties également quant à la participation des communes.

## **Du côté des enseignants**

### Au primaire :

Pour rappel, la cellule de transports dispose de cinq cars. Elle a permis de transporter 75 000 élèves en 2017 pour des sorties, pour se rendre aux consultations dentaires obligatoires, pour aller aux cours de natation aussi, etc. Cependant, l'expérience montre que la demande est largement supérieure à la capacité de transport proposée. En parallèle, il est possible de commander des billets Unireso gratuits (plus de 100 000 enfants en 2017), en remplissant un formulaire sur l'intranet du DIP au minimum cinq jours à l'avance. La motion considère cette démarche fastidieuse et surtout génératrice de complexité administrative pour obtenir au final un billet gratuit. L'audition de la SPG a confirmé qu'il était effectivement lourd de faire ces démarches en sus de toutes les autres démarches administratives à accomplir rien que pour une sortie qui sont : informer les collègues, informer les parents, récupérer les coupons-réponse, le parascolaire, la direction, les MDAS, s'organiser pour la surveillance des récréations, etc. C'est surtout l'accumulation d'une multitude de petites tâches invisibles mais essentielles qui surchargent le quotidien. Or, la mission principale des enseignant-e-s est de transmettre le savoir, partager des expériences, permettre l'accès aux connaissances à travers notamment une offre importante d'activités à haute valeur pédagogique comme les visites (musées, etc.), les concerts, les événements sportifs, les réserves naturelles, etc.

Lors de l'audition de la SPG, l'association professionnelle des enseignants a souligné l'importance de défendre cette motion. En effet, prendre des billets de bus collectifs est administrativement compliqué et, de surcroît, les bus supplémentaires ne sont pas toujours ajoutés. Certains enseignants ont même renoncé à prendre des billets en raison des délais obligatoires et ce n'était pas un problème d'organisation.

### Au cycle d'orientation :

La FAMCO, syndicat des enseignant-e-s du secondaire I, a, pour sa part, souligné la simplicité que propose cette motion. En effet, au cycle d'orientation, il n'y a pas de moyen d'obtenir des billets. Les enseignants doivent donc à chaque fois payer le billet et entrer dans une procédure de remboursement complexe pour les élèves qui n'ont pas d'abonnement afin de rembourser les billets.

Par ailleurs, comme il n'y a aucun système mis en place, les enseignants du cycle d'orientation n'informent jamais les TPG. On se pose dès lors la question de savoir comment les TPG gèrent l'afflux d'adolescents dans les bus lors des sorties. En effet, les TPG, lors des auditions ont répété qu'il leur

était indispensable de connaître les mouvements d'élèves afin d'anticiper et de sécuriser les déplacements. Alors, pourquoi se renseigner auprès des enseignants du primaire et pas du cycle d'orientation. C'est argument est contradictoire avec la réalité des enseignant-e-s qui ne constatent pas davantage de bus lors des sorties et qui se retrouvent même parfois confronté-e-s à des situations rocambolesques où des centaines d'élèves attendent un bus.

## Conclusion

Comment se complexifier la vie quand on peut la rendre plus simple ? En effet, durant les travaux de la CEECS, plusieurs propositions ont émergé afin de faciliter le quotidien des enseignants telles que :

- une liste de classe officielle et tamponnée qui ferait office de titre de transport ;
- une réserve de billets gratuits.

Cette motion peut aussi être un levier au Conseil d'Etat pour mieux négocier avec les TPG. En effet, les TPG se basent sur 28 élèves pour le billet collectif et le chiffre est donc biaisé, car cela est encore rare d'avoir 28 élèves en classe. 2,50 francs par élève n'est pas un rabais si élevé.

Cette motion peut aussi permettre, dans un premier temps, d'alléger la procédure, car la procédure actuelle est tout de même compliquée.

Par ailleurs, même si selon le droit fédéral, il faut un billet de transport, il y a un écart entre la description des TPG et la réalité des enseignants puisqu'au final, il est exceptionnel que des bus supplémentaires soient mis en place. Quand il y a une seule classe qui se déplace, il ne devrait pas y avoir de procédure plusieurs jours à l'avance.

Alors qu'il y aurait ici l'occasion de simplifier le quotidien des enseignants et de surcroît de faire des économies dans un contexte budgétaire tendu, la CEECS a préféré maintenir le statu quo, la tête dans le sable, sans prendre en considération les demandes du département qui a fait plusieurs appels du pied, des syndicats des enseignant-e-s auditionné-e-s ainsi que des parents d'élèves.

Cependant, la minorité de cette commission vous encourage à voter en faveur de la M 2544 dans le but de proposer des solutions permettant aux classes des écoles publiques d'emprunter gratuitement et sans procédure préalable les transports publics et bien évidemment d'appliquer dans les meilleurs délais la solution la plus efficiente et durable pour inscrire les coûts et les économies induits dans les prochains budgets. Rétablir une égalité de

traitement entre l'école primaire et le cycle d'orientation, mais aussi entre les différentes communes, et pour tous les élèves, voilà l'objectif de cette motion.

La rapporteure vous recommande donc d'envoyer cette motion au Conseil d'Etat afin que les inégalités de traitement entre des centaines de milliers d'élèves soient atténuées et afin que les enseignant-e-s perdent moins de temps pour des tâches administratives inutiles, quand bien même la loi fédérale exige un titre de transport valide, la forme peut être négociée. Les sorties sont une plus-value à l'enseignement genevois, c'est pourquoi elles doivent rester gratuites, accessibles et simples. Une seule classe qui se déplace ne devrait pas avoir de procédure à suivre plusieurs jours à l'avance.